

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 36 (1907)

Heft: 1

Rubrik: Enseignement simultané de l'histoire nationale au moyen des manuels de lecture des II^{me} et III^{me} degrés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pièces de 20 cent., 10 cent. et 5 cent., hors de cours depuis longtemps.

Ces mêmes erreurs se trouvaient autrefois dans *Eléments d'arithmétique* et se trouvent encore dans *Anfangsgründen der Arithmetik*, ouvrages publiés dans le Valais. Elles ont été en partie rectifiées depuis dans *Arithmétique à l'usage des écoles primaires*, ouvrage adopté pour les écoles du Valais et qui a remplacé les *Eléments d'arithmétique*. Je dis que ces erreurs y ont été en partie rectifiées, parce qu'on y trouve les poids des pièces actuelles de 20 cent., 10 cent. et 5 cent., mais la composition de l'alliage n'est pas donnée exactement.

Le pouvoir libératoire est illimité pour les pièces en or ; pour les pièces en argent, il est limité à 50 fr. entre particuliers ; pour les pièces en nickel, à 10 fr. ¹, et les pièces en bronze, à 2 fr. ². Cela d'après l'*Annuaire statistique de la Suisse*. Mais il y a peut-être lieu de faire une distinction pour les pièces en argent, car d'après une des clauses de la convention de l'*Union latine*, les pièces de 5 fr. en argent ont, comme les pièces en or, une force libératoire illimitée.

JOS. AEBISCHER.

ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ DE L'HISTOIRE NATIONALE

au moyen des manuels de lecture des II^{me} et III^{me} degrés

Cette question, mise à l'étude par M. l'Inspecteur de la Sarine, a été traitée par quelques membres du personnel enseignant du IV^{me} arrondissement.

Leurs travaux, d'étendue et de valeur fort inégales, témoignent tous cependant du vif intérêt que le corps enseignant a pris à cette étude intéressante au plus haut degré. Il n'aurait guère été possible de reproduire, dans ce court travail, toutes les excellentes choses consignées dans ces divers mémoires. Mais nous nous attacherons à ne rien omettre d'essentiel. D'après les termes de la question, ce travail s'occupera brièvement des trois points suivants :

- I. *But et importance de l'enseignement de l'histoire nationale.*
- II. *Enseignement simultané au moyen des deux livres de lecture.*
- III. *Modifications à apporter au manuel du III^{me} degré.*

¹ Loi fédérale du 29 mars 1879.

² Loi fédérale du 7 mai 1850.

I

Demandons-nous d'abord quel but s'est proposé le législateur en inscrivant l'histoire au nombre des branches obligatoires à l'école primaire. Est-ce de meubler l'intelligence de l'enfant de faits plus ou moins curieux, de charger sa mémoire d'une nomenclature de noms et de dates, destinés à être ensevelis plus tard dans un oubli presque complet ? S'agit-il peut-être simplement de mettre le futur recrutable à même de répondre imperturbablement aux examinateurs fédéraux et de faire honneur à son canton par ses connaissances ? Non ; ce but, quelque louable qu'il puisse être, ne sera jamais qu'accessoire, et ce serait se méprendre étrangement que de ne voir dans l'étude de l'histoire qu'un moyen pour le jeune homme de faire bonne figure dans les épreuves du recrutement. Le maître conscient de ses devoirs saura viser plus haut et faire de l'enseignement de l'histoire un moyen puissant de culture intellectuelle et morale.

Nos élèves, qui devront plus tard gagner leur vie dans les durs labeurs de l'agriculture ou de l'industrie, ne trouveront évidemment pas dans la connaissance des hauts faits de leurs ancêtres un auxiliaire direct dans la pénible lutte pour l'existence. Mais l'homme ne vit pas uniquement de pain matériel ; il a besoin aussi de nourrir son intelligence et son cœur d'idées nobles, saines et généreuses ; il doit être formé à la connaissance de ses devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers la patrie. Or, rien de ce qui peut diriger l'homme vers sa haute destinée ne saurait nous laisser indifférents.

Sans attribuer à l'histoire une importance égale à celle de la religion, de la langue et du calcul, nous pouvons assigner à cette branche un rôle bien marqué dans l'œuvre de l'éducation. Il nous sera aisé de démontrer, par quelques considérations, que l'histoire ne mérite nullement d'être reléguée à l'arrière-plan dans nos programmes et que nous trouverons en elle un auxiliaire précieux pour former nos élèves à la notion de tout ce qui est bon et noble.

L'école n'a pas pour unique tâche de mettre à la portée de l'enfant les connaissances qui lui seront immédiatement utiles dans la vie, elle doit surtout former le chrétien et le bon citoyen. En étudiant les beaux faits de ses ancêtres, l'enfant apprend à mieux connaître et à aimer sa patrie terrestre, image tangible de la patrie céleste, qui doit être l'objet de ses aspirations. L'histoire lui révèle à chaque pas la main puissante de Dieu, guidant, par des voies providentielles, l'humanité vers sa haute destinée. Les nobles exemples de dévouement que l'histoire mettra sous les yeux du futur citoyen feront germer en son cœur, avec l'amour

de son pays, le désir de le bien servir selon ses forces et selon les facultés que la Providence lui aura départies.

Le futur défenseur du pays, s'inspirant des idées de sacrifice puisées dans l'histoire, se fera une opinion plus élevée de sa noble vocation. Il comprendra mieux que la patrie, à laquelle il doit tout, est un dépôt sacré, un héritage glorieux conquis par ses ancêtres au prix de leur sang, héritage qu'il ne saurait, sans forfaire à l'honneur, abandonner aux mains de l'étranger.

Jamais peut-être un enseignement bien compris de l'histoire nationale n'a été aussi opportun qu'à notre époque, où certains fauteurs de désordres, émules des Hervé et consorts, imbus des théories les plus subversives, les plus dangereuses pour l'ordre social, nient la notion même de la patrie, vilipendent l'armée qui doit la protéger, cherchent à couvrir de boue le drapeau national, prêchent de tous côtés, par la parole et par la plume, le mépris de toute autorité. Les misérables ! ils n'ignorent pas que tout se tient dans l'organisation de la société ; ils savent fort bien que le citoyen attaché au sol natal est en même temps le plus solide défenseur de la religion, de la famille, de la propriété. Le jour où ils réussiraient à arracher du cœur de l'enfant ou du citoyen l'amour du pays, tout croulerait dans l'ordre moral comme dans l'ordre social : les semeurs d'ivraie trouveraient le terrain tout préparé pour une abondante moisson d'irrégion, de basses convoitises et d'anarchie.

Que notre tâche soit de prémunir nos élèves contre ces idées déprimantes. — Faisons-leur sentir que le drapeau national n'est pas un vain emblème, qu'il fut l'inspirateur et le témoin de l'héroïsme de nos pères. Efforçons-nous de fortifier en eux le respect de l'autorité tant religieuse que civile, en la représentant comme la personnification de la patrie.

Comment pourrions-nous faire servir l'étude de l'histoire à un but éducatif ?

L'histoire s'adresse tour à tour à l'imagination par les tableaux variés qu'elle fait passer sous nos yeux ; à l'intelligence, en nous faisant saisir le développement successif et graduel de nos institutions nationales ; au cœur, enfin, par les impressions morales qu'elle laisse en nous.

Les beaux traits dont nos annales sont parsemées sont éminemment propres à éveiller dans le cœur de l'enfant les plus nobles sentiments. Si nous faisons appel à nos souvenirs personnels, qui de nous ne s'est senti ému en écoutant le récit du martyr de la légion thébénne, bravant la mort pour affirmer son attachement inébranlable à sa foi ; de Winkelried ; de Benedict Fontana et de tant d'autres, sacrifiant généreusement leur vie pour leurs concitoyens ; du B. Nicolas de Flüe renonçant à tout pour donner

à ses contemporains l'exemple de toutes les vertus publiques et privées ? Certes, l'influence bienfaisante de ces beaux modèles sur l'âme sensible et impressionnable de l'enfant ne saurait être contestée.

Il est vrai qu'aux récits glorieux de nos fastes nationaux s'entremêlent des pages bien sombres, bien attristantes pour l'honneur du nom suisse. De même que dans un tableau les ombres font mieux ressortir l'harmonie des couleurs, ces faits exceptionnels ne mettent que mieux en relief les vertus de nos ancêtres. Nous tirerons parti de ces faits regrettables pour flétrir le vice sous toutes ses formes, pour faire saisir à l'enfant les tristes conséquences de l'égoïsme, de l'orgueil, de la vénalité. Nous chercherons à lui inspirer l'horreur de l'immoralité, de la duplicité, de la trahison. Ne manquons jamais l'occasion, qui se présentera fréquemment, de former le jugement et la conscience de l'enfant en l'invitant à formuler ses appréciations sur les faits que nous aurons à lui raconter. Posons-lui des questions dans le genre de celles-ci : Quelle vertu a pratiquée tel personnage ? Comment auriez-vous agi en telle circonstance ? Qu'est-ce qui a conduit tel personnage à telle faute ? Pouvez-vous approuver ou devez-vous blâmer tel acte ? Comparez la conduite de tel homme avec celle de tel autre.

Nos élèves seront tout heureux de sortir de leur rôle passif et d'avoir à exprimer leur opinion sur la valeur morale des hommes et des choses. Gardons-nous surtout de fausser leur conscience en les laissant envisager comme licites des actes condamnables et rectifions leurs appréciations si elles sont erronées.

Que la loi morale de l'Evangile soit, en toute circonstance, notre guide dans l'enseignement historique ; avec ce flambeau qui éclairera notre route, nous ne méconnaîtrons jamais les droits imprescriptibles de la vérité et de la justice et nous nous inspirerons de cette devise : Pour Dieu, la religion et la patrie !

(A suivre.)



Echo des conférences régionales de la Rive droite

Conférence du 29 novembre 1906

ÉCOLE DES GARÇONS D'ÉPENDES



L'exactitude, dit-on, est la politesse des rois. Les instituteurs de la Rive droite, Comité en tête, se sont montrés — cette fois du moins — aussi polis que les rois. C'est là un fait que je me plais à citer, car il est tout à l'honneur du corps enseignant. Le beau soleil, le choix du